

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, FAYMONVILLE Alain, Gérant de la société FAYMONVILLE AG à Bullingen (Belgique), constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

- Denomination⁽²⁾ :
- (D1) Marque
- (D2) Type
- Variante⁽¹⁾
- Versions⁽¹⁾ :
- (D3) Dénomination commerciale⁽¹⁾
- (E) Numero d'identification ou numero d'ordre dans la série du type :
- (F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)⁽¹⁾ :
- (F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg)⁽¹⁾ :
- (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)
- (G) Masse en service (G1 + 75) (kg) :
- (G1) Poids à vide national (PV) (kg) :
- (J) Catégorie internationale :
- (J1) Genre national :
- (J3) Carrosserie (désignation nationale)⁽¹⁾ :
- (K) Numero de la réception par type
- (P1) Cylindree (cm3) :
- (P2) Puissance nette maximale (kW)
- (P3) Source d'énergie :
- (P6) Puissance administrative (CV)
- (Q) Rapport puissance/masse (uniquement pour motorcycle) (kW/kg)
- (S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :
- (U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A])
- (U2) Regime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) :
- (V7) CO2 (g/km) :
- (V9) Classe environnementale

A inscrire sur le certificat d'immatriculation :
A inscrire sur le certificat d'immatriculation pour Version 5 :⁽¹⁾

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;
- sort de nos usines (magasins), le 25.07.2008

pour être livré à :
 (nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Bullingen, le 25.07.2008

FAYMONVILLE					FAYMONVILLE						
TL3GE					TL3GE						
T	P	K	E	A	S	C	P	K	E	A	S
+	+	+	+	+							
MULTIMAX					MEGAMAX						
Y	A	F	T	L	3	0	8	1	0	0	0
21000	40000	43500	56500	58600							
Sans objet					34 000						
Sans objet					Sans objet						
Sans objet					Sans objet						
Sans objet					9 850 kg						
O4					O4						
SREM					SREM						
NON-SPEC	PLATEAU	PTE-ENG	NON-SPEC	PLATEAU	PTE-ENG	NON-SPEC	PLATEAU	PTE-ENG	NON-SPEC	PLATEAU	PTE-ENG
V-044-07					V-044-07						
Sans objet					Sans objet						
Sans objet					Sans objet						
Sans objet					Sans objet						
Sans objet					Sans objet						
Sans objet					Sans objet						
Sans objet					Sans objet						
Sans objet					Sans objet						
Sans objet					Sans objet						
Sans objet					Sans objet						
Sans objet					Sans objet						
TE-EXCLUSIF - R322.2					TE POSSIBLE - R322.2						
Vitesse maximale en charge - 60 km/h					Vitesse maximale en charge - 60 km/h						

SUD Remorques
Z.I. de l'Aspres
F - 30150 Roquemaure

FAYMONVILLE
 TRAILERS TO THE MAX

Faymonville A.G.
 Schwarzenbach 12 - B-4760 Bullingen
 Tel.: +32 80/64 01 55 - Fax: +32 80/64 01 51
 HRE/ROE 65 860 - ID BE 429 214 706

(1) Barrer la mention inutile
 (2) Références communautaires de la directive 1999 37 CE relative aux documents d'immatriculation

Nota - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus il doit être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type

Rappel - Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R 312-1 à R 312-25, R 314-1 à R 317-7, R 317-15 à R 317-17 et R 318-1 à R 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet

- d'une déclaration à la Préfecture
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions